

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

7 9 109

Objet

INSTANCE CETAC C/
VILLE DE ROYAN
(provision sur hono-
raires)

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le *quatorze septembre*

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GÜTCHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTRÉAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS
M. DUFÉIL par M. MAURELLET
M. MONTRON par M. POUMAILLOUX*

Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GÜTCHAOUA
M. VIAUD par M. PELLETIER*

M. **PELLETIER**

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 27 Juillet 1979, le Conseil Municipal a désigné Maître VITOUX, Avocat à PARIS, comme défenseur de la Ville dans l'instance CETAC contre la Ville de ROYAN.

Par lettre du 27 Août 1979, Maître VITOUX demande de lui faire parvenir une somme de 2 500 F à titre de provision sur les frais et honoraires de son cabinet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de Maître Philippe VITOUX,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 Août 1979,

DECIDE :

- de verser à Maître VITOUX, Avocat à la Cour, 1, Square Labruyère à PARIS, la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2 500 F), à titre de provision sur les frais et honoraires dans l'instance engagée par la CETAC.

- d'imputer la dépense correspondante, sur le chapitre 934,
article 665 du Budget Primitif de l'exercice 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS